



1745, rue St-Olivier

L'Ancienne-Lorette (Québec)
G2E 4S1

418 871-6410

ruisselet@csdecou.qc.ca

Centre
de services scolaire
des Découvreurs

Québec

Dates importantes

24 janvier Conseil d'établissement

Info-parents

Année 2023, no 4

Janvier 2024

Au Ruisselet, je cible ma réussite!



Chers parents,

En ce début de l'année 2024, je tiens à vous offrir, à vous parents et à nos élèves, mes vœux les plus chaleureux. Que 2024 soit gage de succès dans vos projets. Que cette nouvelle année vous apporte bonheur et réussite.

L'équipe du Ruisselet poursuit sa mission d'accompagner nos élèves à cibler leur réussite. Pour ce faire, nous travaillons depuis septembre avec une vision bien définie. Assurer la réussite de chaque élève est notre priorité. C'est la raison pour laquelle nous avons amorcé le travail de rétroaction sous forme de cibles à atteindre. Vos enfants ont débuté l'apprentissage de l'auto-évaluation via ce même barème. L'objectif de ce barème est d'orienter les élèves vers les actions à poser pour atteindre les cibles d'apprentissages. Notez que ce fonctionnement ne modifie en rien les bulletins chiffrés que vous recevez à chacune des étapes de l'année scolaire.

Manon Chamberland
Directrice

Projet éducatif 2023-2027

En novembre dernier, le conseil d'établissement a approuvé le projet éducatif de l'école. Celui-ci présente un portrait du milieu ainsi que les enjeux, les objectifs et les cibles que nous nous sommes fixés pour viser toujours plus haut. Nous sommes fiers de vous partager le fruit de notre travail. Notre projet éducatif a été déposé sur le site web de l'école et vous est transmis en pièce jointe de cet envoi.

Bonne lecture!

Inscriptions 2024-2025

ADMISSION ET INSCRIPTION DU 20 AU 29 FÉVRIER 2024

Maternelle 4 ans, 5 ans et nouvelles inscriptions

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez prendre contact avec le secrétariat dès que possible au 418-871-6410 (#5330) pour prendre un rendez-vous. Dans la 2e semaine de février, vous trouverez les documents à compléter sur le site internet de l'école dans la section *Parents* et dans la section *Service de garde*. Ceux-ci devront être apportés au moment de votre rendez-vous avec :

- ↳ l'original (grand format) du certificat de naissance de l'enfant;
- ↳ une preuve de résidence qui figure dans le tableau ci-dessous.

1 SEUL DOCUMENT (s'il s'agit d'un document ci-dessous)	2 DOCUMENTS (s'il s'agit d'un document ci-dessous)
Permis de conduire d'un parent de l'élève Compte de taxes (scolaires ou municipales) Tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève	Bail Lettre du propriétaire Relevé d'emploi Acte d'achat notarié (pas de promesse d'achat) Facture ou état de compte d'une compagnie (téléphone, cellulaire, électricité, etc.) Preuve d'assurance (habitation ou privée)

Primaire-Secondaire

Pour réinscrire votre enfant, vous pourrez compléter l'inscription en ligne dès le 20 février 2024 à l'aide de [Mozaïk portail Parents](#). Nous vous demanderons de vérifier les informations s'y retrouvant, d'effectuer les changements si nécessaires, et ce, peu importe le choix de l'école (publique ou privée) pour l'année 2024-2025. Ce message s'adresse également aux parents des élèves de 6e année.



Informations du service de garde

Vous recevrez, dans la semaine du 29 janvier, le courriel pour l'inscription à la journée pédagogique du 16 février 2024.

Rappel, vous avez jusqu'à 5 jours ouvrables, avant la journée pédagogique concernée, pour annuler sans frais.

Mini Hockey

L'arrivée de la neige est le parfait moment pour débiter les jeux de mini hockey dans la cour d'école. Merci de prendre connaissance des règles pour un bon fonctionnement de cette belle activité sportive.

- * Les lunettes de protection sont obligatoires. Les lunettes de vue ne sont pas considérées comme des lunettes de protection. Il vous est possible de vous procurer des lunettes de protection dans les magasins à grande surface, des magasins de sport ou dans certaines quincailleries.
- * Les mini bâtons de hockey doivent être tel que vendus chez les marchands. Les bâtons coupés ou modifiés ne sont pas autorisés.
- * Les balles autorisées sont les balles en mousse, les balles de tennis ou les rondelles de mousse. Tout autre type de balles n'est pas autorisé, y compris les balles de plastique de type "hockey cossum".
- * Les élèves qui apportent des articles de la maison sont responsables de votre matériel (bris et vol).
- * Les mises en échec sont interdites!
- * Le mini hockey reste un jeu récréatif; cela doit demeurer agréable et amusant. Soyez bienveillants envers les autres joueurs!

Campagne de sécurité en transport scolaire

« Du 29 janvier au 9 février 2024 aura lieu [la campagne de sécurité « M'as-tu vu? »](#) coordonnée par la Fédération des transporteurs par autobus. Cette campagne vise notamment à rappeler aux usagers de la route l'importance d'adopter des comportements sécuritaires lorsqu'ils croisent ou suivent un autobus scolaire. Merci d'y porter une attention particulière. »

Nous en profitons pour rappeler aux automobilistes l'importance d'être attentifs, vigilants et prévoyants. Nous vous invitons à consulter la ressource internet suivante :

Site internet M'AS-TU VU? :

[M'as-tu vu? | Accueil \(mastuvu.info\)](http://mastuvu.info)

Collecte de denrées: St-Vincent de Paul

À la demande des bénévoles de l'organisme, nous tenons à vous remercier pour la grande générosité dont vous avez fait preuve lors de la collecte de denrées pour la St-Vincent de Paul. L'équipe fut impressionnée de constater l'ampleur des dons reçus par l'école Ruisselet.

Développer l'autonomie des élèves

L'autonomie, comme bien d'autres mots, possède plus d'une définition. En ce qui concerne l'enfant, on dira qu'il s'agit de sa capacité à être responsable de ses actes et à faire des choses par lui-même. C'est elle qui assure la base du développement de sa personne.

Les intervenants scolaires s'affairent quotidiennement à développer l'autonomie des élèves. Afin de travailler en collaboration avec le personnel de l'école, nous vous invitons à consulter cet article figurant sur le site d'Alloprof : [Favoriser le développement de l'autonomie chez son enfant | Alloprof](#)

Merci de travailler de concert avec nous en accompagnant votre enfant dans le développement de son autonomie.

5 trucs pour développer l'autonomie de son enfant

- 1 Lui donner des responsabilités adaptées à son âge.
- 2 L'encourager à faire des choses par lui-même.
- 3 Le superviser dans ses tâches.
- 4 Se servir de ses erreurs pour l'aider à apprendre.
- 5 Le féliciter lors de ses nouvelles réussites.

Plus d'astuces sur alloprof.ca/parents
© Alloprof

alloprof parents